

**Question écrite du 8 septembre 2021 de M. Pierre-Yves Bosshard: «La Ville s’engage-t-elle résolument contre le racisme?»**

Ce jour, le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR) a lancé un cri d’alerte: la discrimination raciale en Suisse devient plus manifeste<sup>1</sup>!

Dans un rapport<sup>2</sup> très complet et documenté de plus de 200 pages, le SLR a constaté que pour les années 2019 et 2020 les signalements de discrimination n’ont cessé d’augmenter, particulièrement sur internet. Attisées par la pandémie de Covid-19, les théories conspirationnistes, notamment antisémites, prolifèrent. Les autorités concluent que face à ce fléau il appartient aux acteurs de l’Etat et de la société civile, notamment, de trouver des moyens communs permettant d’établir un environnement dénué de racisme et de discrimination.

Le rapport des autorités fédérales pour ces deux dernières années met un accent particulier sur l’action policière dans le contexte du mouvement Black Lives Matter et rapporte que l’action policière se déroule dans un contexte sensible. Le contrôle des personnes par des membres de la police, en particulier, conduit fréquemment à des altercations. L’institution policière se doit de prévenir tout délit de faciès, également appelé «profilage racial». Les mesures contribuant à éviter ces incidents comprennent notamment des instructions de service claires et précises, des modules spécifiques dans la formation initiale et les formations continues ainsi que le recours à des instances de signalement indépendantes. Des rapports émanant d’organes de surveillance internationaux (Organisation des Nations unies (ONU), Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD), European Commission against Racism and Intolerance (ECRI) dénoncent régulièrement le manque de protection en Suisse en cas de bavures policières.

En Ville de Genève, c’est le Service Agenda 21 – Ville durable qui, dans le cadre de la politique municipale en matière de diversité, est en charge de la lutte contre la discrimination raciale. Mais ce devrait être une tâche de l’ensemble de l’administration et des autorités municipales. C’est pourquoi je pose au Conseil administratif les questions suivantes:

1. Existe-t-il des instructions claires et précises à l’attention des agents de la police municipale (APM) pour éviter le profilage racial?
2. La formation initiale à l’attention des APM comprend-elle des modules spécifiques de lutte contre la discrimination raciale?
3. La formation continue à l’attention des APM comprend-elle des modules spécifiques de lutte contre la discrimination raciale?
4. Le Conseil administratif envisage-t-il la création d’une instance indépendante chargée de traiter les signalements d’éventuels délits de faciès de la part d’agents municipaux?

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse du Conseil fédéral du 7 septembre 2021  
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-85000.html>

<sup>2</sup> Rapport sur la discrimination raciale en Suisse  
<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/frb/rapports-et-monitorage/rapport.html>